



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2020-011

PUBLIÉ LE 14 JANVIER 2020

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2020-01-14-004 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe D'ISSERNIO, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône, pour l'exercice des attributions du Représentant du Pouvoir Adjudicateur (3 pages)

Page 3

13-2020-01-14-003 - Arrêté portant délégation de signature au titre des articles 10 et 76 du décret du 7 novembre 2012 à Monsieur Jean-Philippe D'ISSERNIO, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État (4 pages)

Page 7

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2020-01-14-004

Arrêté portant délégation de signature
à Monsieur Jean-Philippe D'ISSERNIO,
Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des
Bouches-du-Rhône,
pour l'exercice des attributions du Représentant du Pouvoir
Adjudicateur



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Pôle Coordination Administrative
RAA

Arrêté portant délégation de signature
à **Monsieur Jean-Philippe D'ISSERNIO**,
Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône,
pour l'exercice des attributions du **Représentant du Pouvoir Adjudicateur**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret et pour les marchés notifiés avant le 1er septembre 2006 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant Code des marchés publics, pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret, modifié ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur **Pierre DARTOUT** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 23 août 2017 portant nomination de Monsieur **Jean-Philippe D'ISSERNIO**, en tant que Directeur Départemental interministériel des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R Ê T E

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Jean-Philippe D'ISSERNIO**, en sa qualité de Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône, pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les marchés et accords cadres de travaux, fournitures ou services relevant des programmes et actions suivants et dans les limites indiquées ci-dessous :

Programmes	N° de programme	Seuil
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	217	
Infrastructures et services de transport	203	
Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	205	
Paysage, eau et biodiversité	113	
Prévention des risques	181	
Forêt	149	
Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires	154	
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	215	
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	135	
Contribution aux dépenses immobilières	723	
Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	354	300 000 €
Fonction publique	148	
Opérations immobilières déconcentrées ("CAS")	723	

Article 2

En application de l'article 44 du décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, Monsieur **Jean-Philippe D'ISSERNIO** peut subdéléguer sa signature. La désignation des agents ainsi habilités est portée à ma connaissance. Leur signature est accréditée auprès du comptable payeur.

Article 3

L'arrêté numéro 13-2017-12-11-100 du 11 décembre 2017 est abrogé.

Article 4

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 14 janvier 2020

Le préfet,

signé

Pierre DARTOUT

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2020-01-14-003

Arrêté portant délégation de signature
au titre des articles 10 et 76 du décret du 7 novembre 2012
à Monsieur Jean-Philippe D'ISSERNIO,
Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des
Bouches-du-Rhône,
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des
dépenses
imputées sur le budget de l'État



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Pôle Coordination Administrative
RAA

Arrêté portant délégation de signature
au titre des articles 10 et 76 du décret du 7 novembre 2012
à **Monsieur Jean-Philippe D'ISSERNIO**,
Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône,
pour l'**ordonnement secondaire** des recettes et des dépenses
imputées sur le budget de l'État

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur **Pierre DARTOUT** en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône,

Vu les arrêtés interministériels du :

- 2 mai 2002 modifié (ministère de l'agriculture et de la pêche),
 - 21 décembre 1982, ensemble les textes qui l'ont modifié (équipement, transport et logement, mer),
 - 27 janvier 1992 (aménagement du territoire et environnement),
 - 11 février 1983 modifié par celui du 29 avril 1999 (premier ministre),
 - 23 mars 1994 (jeunesse et sports),
- portant règlement de comptabilité pour la désignation des Ordonnateurs Secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 23 août 2017 portant nomination de Monsieur **Jean-Philippe D'ISSERNIO**, en tant que Directeur Départemental interministériel des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches du Rhône,

A R R Ê T E

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur **Jean-Philippe D'ISSERNIO**, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône, en tant que responsable d'Unité Opérationnelle, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat relevant de ses attributions, imputées sur les programmes suivants :

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission des titres de perception.

Programmes	N° de programme	Seuil
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	217	
Infrastructures et services de transport	203	
Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	205	
Paysage, eau et biodiversité	113	
Prévention des risques	181	
Forêt	149	
Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires	154	
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	215	

Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	135	
Contribution aux dépenses immobilières	723	
Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	354	300 000 €
Fonction publique	148	
Opérations immobilières déconcentrées ("CAS")	723	

Article 2

En application de l'article 44 du décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, Monsieur **Jean-Philippe D'ISSERNIO** peut subdéléguer sa signature. La désignation des agents ainsi habilités est portée à ma connaissance. Leur signature est accréditée auprès du comptable payeur.

Article 3

Demeurent réservés à ma signature, quel qu'en soit le montant :

- En cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné,
- Les arrêtés attributifs de subventions à l'exception des décisions intervenant dans les matières ayant donné lieu à délégation de signature de portée générale,
- Les ordres de réquisition du comptable public,
- Les décisions de passer outre.

Article 4

Un compte rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire me sera adressé trimestriellement.

Article 5

L'arrêté numéro 13-2017-12-11-014 du 11 décembre 2017 est abrogé.

Article 6

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 14 janvier 2020

Le préfet,

signé

Pierre DARTOUT